Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_10_2026_58_C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 24 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH (arrivée à 19h17)
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL (arrivée à 20h05)	Jean-François CHÉNEDÉ	

Étaient Absents Excusés : M. Matthieu FRANCO et Mme Olyana THÉ.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Matthieu FRANCO a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIÈRE et Mme Olyana THÉ a donné procuration à Mme Charlotte STROEYMEYT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Désignation d'un représentant au sein des instances du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Saint Aubin d'Aubigné
Délibération N°10/2026/58

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

En tant que membre de droit de l'assemblée générale du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de l'Ille et de l'Illet, la commune est amenée à désigner un représentant au sein des instances du CLIC.

Le CLIC est un service social qui assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et de coordination auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et à leur entourage sur les questions en lien avec la perte d'autonomie (accès aux droits, prévention, maintien à domicile,…).

1/Cette désignation doit intervenir par un vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'assemblée.

Par conséquent, Mme la Maire propose de voter la désignation d'un représentant à main levée.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_10_2026_58_C-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, de désigner le représentant à main levée.

2/ Mme Stéphanie VILGICQUEL se porte candidate en tant que déléguée pour représenter la commune auprès du CLIC de l'Ille et de l'Illet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE,

- Désigne **Mme Stéphanie VILGICQUEL** en tant que déléguée pour représenter la commune auprès du CLIC de l'Ille et de l'Illet.

- Charge Mme la Maire pour transmettre cette désignation à M. le Président du CLIC de l'Ille et de l'Illet.

Publié le 04 mai 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE.